

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN Elio Di Rupo

Feuille n° 27/43 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un cadre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique : existante, adjudgée ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier : privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/09/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable

2ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 29/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones existantes et l'urbanisation prévues au PASH s'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones existantes et à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/07/2005)

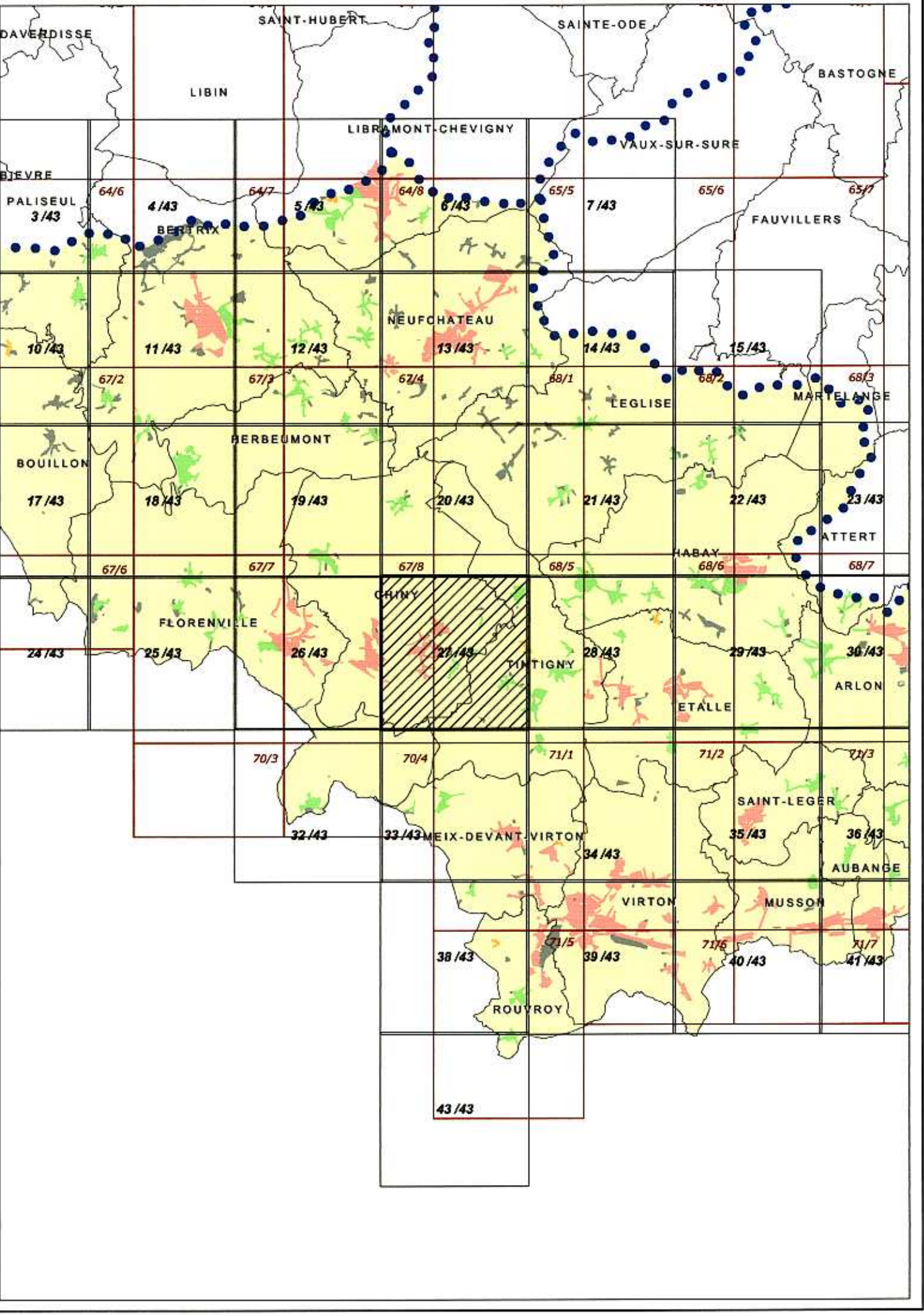
40/2 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes méthodes.

Autorisation de reproduction : convention TS 03364

Origine des données cartographiques : MFW-DGRNE - MFW-DGATLP - IGN

Traitements des données : OEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be